



## **Compte-rendu de l'audience du 17 juillet 2015 à la DDFiP :**

À la demande de notre section syndicale CGT Finances publiques de Charente-Maritime, nous avons été reçus en délégation par le Directeur départemental et ses adjoints le vendredi 17 juillet 2015. Nous avons immédiatement précisé que cette demande relevait de la seule initiative de notre organisation, afin de poser nombre de questions à la direction locale, mais que notre volonté n'était en rien de court-circuiter la réunion générale avec l'ensemble des syndicats convoquée par le Directeur à La Rochelle pour le 23 juillet prochain.

Nous avons abordé nombre de points durant les trois heures et demie qu'a duré cette réunion :

### **1. Les recours d'évaluation de 2ème niveau (CAPN) :**

Après nous être félicités que la direction locale n'ait pas pollué les échanges en CAPL sur les dossiers individuels d'évaluations au prétexte de notre action syndicale collective de recours sur des bases revendicatives, nous avons réaffirmé les engagements pris en CAPL sur les recours nationaux, qui étaient à ce jour d'une trentaine environ tous dans le cadre de l'action initiée par la CGT Finances publiques 17. Par ailleurs, il a été réaffirmé que les agents en congés ne seraient pas barrés pour pouvoir présenter un éventuel recours national.

### **2. Les projets de réformes de structures dans le département (état des réflexions sur le PRCP, rumeurs diverses) :**

Nous avons demandé que les choses soient clarifiées publiquement face aux rumeurs qui ne manquent pas de se répandre en l'absence d'informations précises. Le directeur a réaffirmé que la préfète souhaitait une « pause » des suppressions de trésoreries en 2016, par rapport au « schéma-cible départemental » de la DDFiP 17. Nous comprenons cela comme devant être mis en rapport avec les échéances électorales d'ici 2017... Cependant la direction a précisé que les rencontres avec les élus se poursuivent, en particulier avec ceux de MARANS, COURÇON, SAINTGENIS ou PONS (liste non limitative) afin de préparer pour l'avenir certains regroupements que la direction juge inévitables eu égard à la taille insuffisante de certains postes. Le directeur a indiqué qu'il souhaitait que la proximité soit préservée, de même que la qualité des relations avec les élus.

Il a également été confirmé que les démarches en vue du déménagement de la Trésorerie municipale de Royan dans les locaux de la DDTM à Royan, se poursuivaient.

Pour ce qui concerne les rumeurs de regroupement des SIP et SIE de LA ROCHELLE, le directeur a déclaré « engager une réflexion comparée entre le maintien en l'état ou le regroupement, en

tenant compte des avantages et des inconvénients de chaque solution », et en s'appuyant sur « l'expérience des autres départements », « réflexion » que le directeur dit vouloir engager à l'automne. En outre, le directeur a précisé qu'il n'est pas favorable à des « restructurations par principe », mais qu'il faut « y trouver des avantages ». Nous nous permettrons cependant de poser la question : des avantages pour qui ?... Le directeur a ajouté, de façon assez réaliste que « ce que la politique nous demande de faire, on ne peut en préjuger sur deux ou trois ans ».

La doctrine actuelle de la DG visant à en finir avec les implantations par site comprenant tous les services en plein exercice, au profit de « pôles spécialisés » départementaux voire régionaux, semble assumée par la direction locale, qui s'interroge sur le périmètre de compétence des différents SIE, qui pourrait, demain, « ne pas être le même partout », tous les SIE n'ayant plus nécessairement toutes les missions...

Concernant les missions foncières dans les SIP, après la fusion CDICDIF nous avons souligné la place décisive des « référents foncier », en particulier au regard de l'importance du nonbâti, ce que la direction a reconnu, mais les agents compétents et disponibles pour ce faire se raréfient...

En revanche le directeur a annoncé qu'il souhaitait avancer résolument vers le regroupement des trésoreries hospitalières actuellement au nombre de neuf services de gestion, avec comme objectif deux « pôles » de Trésorerie spécialisée, sur LA ROCHELLE et SAINTES, voire un seul au siège de la Préfecture.

De même est envisagé le regroupement des deux PTGC en un seul sur LA ROCHELLE.

Pour ce qui concerne le PCRP (« Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine ») et le « Groupe de travail » actuellement en cours à ce sujet, nous avons présenté un exposé complet et technique sur les différents problèmes posés par ce projet. Nous avons particulièrement insisté sur la lourdeur des tâches de gestion incombant actuellement aux services de Fiscalité immobilière : Réception physique et téléphonique importante eu égard aux changements législatifs récurrents, courriers et mails nombreux pour les mêmes motifs, contentieux en matière notamment de plus-values, successions, ISF, d'autant plus nombreux que les notaires utilisent ce moyen pour « engorger » les services en protestation contre la « loi Macron » et autres contraintes supplémentaires qui leur ont été imposées, masse de classement papier encore extrêmement volumineuse, problème des archives dispersées et inaccessibles, demandes des généalogistes, gestion de l'ISF, des relances successions, etc... Il apparaît que cette nouvelle structure reviendrait en fait à alourdir encore plus les tâches pesant sur la FI, en lui imposant le contrôle de la totalité des DFE, et en y ajoutant une nouvelle invention de la DG, les « infraDFE » qui vont encore alourdir considérablement les tâches « obligatoires » pour un résultat bien peu convaincant. La direction ne s'est pas prononcée à cette étape sur le nombre d'implantations ( 2 ou 3 ? ), mais la définition du « schémacible » est annoncée pour fin septembre 2015. Nous avons également attiré l'attention sur la nécessité que les personnels concernés par cette restructuration puissent bénéficier de la prime PRS. La direction semble avoir acquiescé à cette demande.

### **3. La situation des SPF (La Rochelle, Marennes) :**

La direction nous a fait part de l'examen en cours des locaux disponibles sur LA ROCHELLE pour le relogement du SPF de ROCHEFORT. Nous avons souligné les retards important de traitement subis par ces services du fait des déficits d'effectifs (moins deux agents à MARENNES).

#### **4. Les notes de la direction face aux événements imprévus ( canicule, wc bouchés, etc...) :**

Nous avons demandé que les choses soient suffisamment « cadrées » à cet égard, afin d'éviter les « interprétations locales » et certains débordements ou refus constatés localement, de la part de certains chefs, ou souschefs, quelque peu « durs à la comprenette ». La direction a préconisé une utilisation plus rationnelle, plus systématique et plus réactive, pour la transmission de ces sortes de directives.

#### **5. Les vacances de postes dans le département après les mouvements de mutation :**

Ce point sera examiné en détail lors de l'audience intersyndicale du 23 juillet. Mais d'ores et déjà, nous avons relevé la situation dramatique selon nous, de 17 postes non pourvus en catégorie B, 13 en catégorie C et 4 en catégorie A, ce qui selon nous va peser encore davantage sur les difficultés déjà grandes des services et des agents, et qui augure bien mal des suppressions de postes programmées, n'en doutons pas, pour l'an prochain...

#### **6. Note sur l'affranchissement en courrier simple pour le CSP (notamment les 2120) dans le département :**

Nous avons, une nouvelle fois, alerté la direction, sur les risques judiciaires encourus par les agents avec les envois par courrier simple des pièces de procédure, et ce, pièces justificatives à l'appui concernant un de nos adhérents menacé de poursuites pénales par une « association de contribuables ».

Nous avons demandé que soit clairement fixé un seuil maximum pour les envois en simple, et que ce seuil puisse être contourné en cas de dossiers difficiles ou de contribuables connus comme particulièrement procéduriers. La direction s'est montrée attentive à nos demandes et nous pouvons espérer une note écrite précisant la conduite à tenir.

#### **7. Promotion et liste aptitude en contrôleur (Pour les agents placés sur les listes normales) :**

Nous avons évoqué la situation pénible de certains collègues ayant dû renoncer au bénéfice d'une promotion, obtenue en toute fin de carrière, du fait de difficultés d'affectation insurmontables liées aux nouvelles règles de mutation, aux nombreuses vacances de postes et aux suppressions massives d'emplois. Nous avons souligné combien ces situations étaient extrêmement mal vécues, aussi bien par les agents concernés que par leurs collègues. Nous avons demandé que le cas des affectations suite à promotions en toute fin de carrière puisse faire l'objet d'un examen particulier et bienveillant. Le directeur nous a répondu que cette situation pourra faire l'objet d'une prochaine « fiche d'information mensuelle » de la part de la DDFiP 17.

#### **8. Site de Rochefort :**

Nous avons soulevé la situation particulièrement critique des effectifs à la Trésorerie Municipale de ROCHEFORT, à quoi la direction a répliqué qu'elle allait renforcer l'encadrement sur ce poste. Tout en estimant que cela ne répondait pas au problème posé, qui relève plus du manque de personnel d'exécution, nous avons souligné que nous nous trouvons là en présence de très gros services, de taille critique, et ces difficultés entraînent des dégâts collatéraux au niveau des adjoints, dont nous avons souligné la très grande qualité. La direction a approuvé ces appréciations individuelles et annoncé qu'elle suivrait attentivement le renforcement de l'encadrement sur ce site.

Par ailleurs, la direction a également annoncé une « remise à niveau de l'effectif » et un accompagnement par un psychologue d'entreprise et un ergonome pour ce qui concerne la zone d'accueil.

Concernant la fuite d'eau et ses conséquences, il nous a été précisé que les factures avaient été adressées au SFACT de POITIERS, mais payées par la DDFIP 17, que l'excédent de facturation dû à la fuite représentait 15 000 m<sup>3</sup> d'eau, soit une facture totale de 53 000 € pour lequel la direction est en cours de discussion avec la Mairie de ROCHEFORT, en vue d'obtenir une remise gracieuse de ce montant. Nous avons réaffirmé notre demande que soit conduite une opération de pompage complet de l'eau restant encore dans le vide sanitaire, et de désinfection de ce dernier, ainsi que notre opposition à ce que cette faute soit payée par le budget normal de fonctionnement de la Direction, et encore moins par le budget du CHSCT.

## **9. Royan :**

Nous avons alerté sur la souffrance ressentie par les agents dans la plupart des services de ce site, et sur le tact particulier que nécessite la gestion humaine de la part des responsables dans cette résidence.

## **10. Saintes :**

En dépit de nos demandes répétées, il n'a pu que nous être confirmé que la réparation de l'ascenseur est toujours en attente de solution, ce qui continue à occasionner de très graves difficultés, tant pour le personnel que pour les usagers.

Les autres points concernant ce site ont été renvoyés à la réunion du 23 juillet.

## **11. La Rochelle :**

Nous avons fait un point sur les travaux et l'aménagement sur l'immeuble de la direction, ainsi que sur la trésorerie amendes à Périgny. Nous restons attentifs à cette situation à suivre.

Concernant le service Dépenses à Périgny, nous avons demandé que les filtres des écrans informatiques des agents soient changés car ils se sont révélés défectueux. La Direction en a pris bonne note. Affaire à suivre...

## **12. Autres questions non détaillées ici :**

Nous avons également profité de l'entretien pour aborder avec la direction, plusieurs problèmes concernant des agents à titre personnel ou des services dans les relations entre agents, qu'il n'y a pas lieu de détailler ici, mais dont nous aurons à rendre compte sous forme appropriée aux personnes concernées. Toutefois, nous tenons à préciser que la multiplication des tensions et des conflits « inter-personnels » dans nombre de services résultent, pour nous, essentiellement de l'accroissement incessant de la charge de travail et de la dégradation constante des conditions de travail, résultant des suppressions de postes accumulées depuis de trop nombreuses années, des baisses constantes des moyens de fonctionnement et du délabrement des conditions matérielles et morales d'exercice des missions qui en découle.